

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2009

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE - (n° 1991)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par

M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud,  
M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

-----  
**ARTICLE 2**

À l'alinéa 1, supprimer le mot :

« écologiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de cohérence avec les amendements précédents des mêmes auteurs a pour objectif d'assurer que la logique du Plan prévu par ce texte ne soit pas exclusivement écologique. En effet, la démarche écologique, qui constitue un enjeu d'avenir essentielle, doit rester au service de l'Homme.